

La couverture post-partum de Medicaid et de Child Health Plus est prolongée de 60 jours à un an

À compter du 1er mars 2023, les femmes et les adolescentes à faible revenu qui sont enceintes et inscrites à Medicaid et/ou à Child Health Plus auront désormais le droit de bénéficier d'une couverture post-partum pendant douze mois maximum, quel que soit leur statut d'immigration ou la façon dont leur grossesse s'est terminée.

Explication

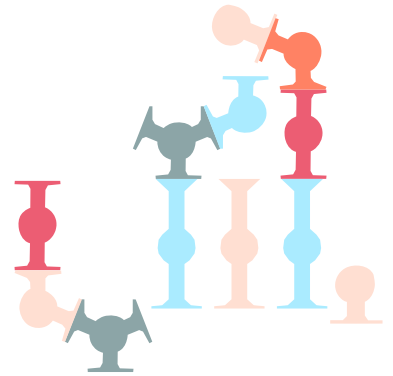
- La couverture post-partum de Medicaid et/ou de Child Health Plus sera désormais prolongée de douze mois après la grossesse, indépendamment de toute évolution des revenus de la personne ou de la taille du ménage au cours de la période qui pourrait annuler leur droit à bénéficier de ces prestations.
- Les services que Medicaid et/ou Child Health Plus couvriront pendant la période de 12 mois comprennent toute la gamme des prestations Medicaid et/ou Child Health Plus, ce qui inclut les visites chez le médecin et à l'hôpital, les médicaments sur ordonnance, ainsi que toutes les autres prestations, notamment la psychothérapie.

Contexte

- En 2021, le gouvernement fédéral a introduit une nouvelle règle dans le cadre de la loi « American Rescue Act », qui prolonge la couverture post-partum de soixante jours à 12 mois après l'accouchement pour tous les États désireux de mettre en œuvre une telle option. Ayant adopté cette règle, l'État de New York est le 35ème État à avoir obtenu l'approbation de la couverture prolongée.
- La décision de New York d'appliquer l'option fédérale et d'allonger la couverture post-partum soutient également le plan d'action relatif aux soins de maternité de l'administration Biden visant à améliorer la santé maternelle, en particulier dans les communautés défavorisées. L'un des principaux objectifs de cet allongement de la couverture est de réduire les inégalités raciales liées à la morbidité et à la mortalité post-partum en fournissant aux New-Yorkaises défavorisées autant de soins de santé qu'elles en ont besoin pendant l'année qui suit leur accouchement.
- Dans le cadre des succès de la campagne Coverage4All du NYIC et en tant qu'étape importante vers l'accès à la couverture des soins de santé pour tous les New-Yorkais, le budget 2023 de l'État de New York comprenait en outre une disposition pour étendre la couverture post-partum à toutes les femmes enceintes et aux adolescentes à faible revenu enceintes, quel que soit leur statut d'immigration, qui remplissent les critères de revenu de Medicaid et de Child Health Plus.

Admissibilité

- Les individus qui peuvent bénéficier de ces prestations regroupent toutes les personnes qui, pendant leur grossesse, ont eu droit et ont bénéficié des services du programme Medicaid de l'État de New York ou du programme Child Health Plus de l'État de New York. Depuis le budget 2024 de l'État, cette prestation sera également accordée aux personnes participant à l'Essential Plan.
- Les personnes doivent respecter les critères d'admissibilité pendant toute la durée de la grossesse (y compris toute période d'admissibilité rétroactive), même si la grossesse est interrompue, et pendant la période post-partum de 12 mois.
- La période post-partum de 12 mois commencera le dernier jour de la grossesse et se terminera le dernier jour du 12^{ème} mois.
- Bien que la couverture Medicaid soit accordée indépendamment de toute évolution des revenus ou de la taille du ménage au cours de la période, l'admissibilité peut être annulée au cours de la période dans les cas suivants :
 - (1) si la personne demande à se désinscrire volontairement du programme ;
 - (2) si la personne déménage hors de l'État ;
 - (3) si l'admissibilité d'une personne a été mal déterminée lors de la dernière révision ou si l'admissibilité a été déterminée en raison d'une erreur ou d'une fraude, d'un abus ou d'un parjure ; et
 - (4) si la personne décède.



Inscription

L'inscription à Medicaid et/ou à Child Health Plus peut être effectuée à tout moment pendant l'année.

Comment s'inscrire :

- En ligne sur nystateofhealth.ny.gov. Une fonction de chat est disponible sur le site Web pendant les heures d'ouverture du centre de service à la clientèle pour vous aider à remplir votre demande.
- Appelez le centre de service à la clientèle du ministère de la santé de l'État de New-York au [1-855-355-5777](tel:1-855-355-5777).
- Obtenez une aide gratuite pour vous inscrire auprès d'un Navigateur, en personne ou par téléphone. Trouvez un Navigateur sur info.nystateofhealth.ny.gov/ipanavigatorsitelocations.
- Obtenez des informations multilingues sur la couverture de santé sur info.nystateofhealth.ny.gov/InformationalMaterials
- Résidents de la ville de New York : appelez le [311](tel:311), textez « CoveredNYC » au 877-877, ou allez sur le site on.nyc.gov/healthinsurance pour obtenir de l'aide et des ressources supplémentaires.
- Si vous êtes en famille d'accueil ou en foyer et que vous ne remplissez pas les critères d'admissibilité du New York State of Health Marketplace, vous pouvez également postuler auprès du département local des services sociaux (health.ny.gov/health_care/medicaid/ldss.htm)

